



MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

“BÂTIR ENSEMBLE”

Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

Province de Québec

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception 2026

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est donné que, conformément à l'article 1007 du code municipal, que le rôle de perception 2026 est déposé au bureau municipal situé au 309, 4^{ème} Avenue Saint-Paul-de-Montminy et qu'il peut être consulté sur les heures d'ouverture du bureau.

Avis est également donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes pour 2026 au plus tard le 1^{er} mars 2026.

Donne à Saint-Paul-de-Montminy, ce onzième jour de février 2026.

Claudette Aubé

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe